

LES LE PARISY

Une famille noble aux XIV^e et XV^e siècles

Aude Dhailly
Membre de la SAHPL

Quand on fait des fouilles archéologiques dans les restes d'une maison forte, en l'occurrence, à Sainte-Geneviève en Inzinzac, n'est-il pas légitime d'en connaître les propriétaires ? Ainsi, ceux de Sainte-Geneviève sont les membres de la famille Le Parisy. Qui sont-ils? D'où viennent-ils? Quelle a été leur vie?

Origine

Tout d'abord, d'où vient le nom *Le Parisy*? Sont-ils des Parisiens?

En effet, les Parisi, peuple celtique de la Gaule septentrionale, ont pour chef-lieu Lutécia (Paris) sur la rivière Sequana (Seine). Une de leur branche s'est installée en île de Bretagne dans le Yorkshire à proximité de l'embouchure de la Humber rive nord vers 100 av. J.-C. Il semble qu'ils aient été alliés aux Romains lors de la guerre menée de 70 à 74 par Petilius Cerialis contre les Brigantes de Venutius. Ptolémée leur attribue pour capitale Petuaria/ Brough-on-Humber dans le Yorkshire.

Dom Morice, dans « Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne », fait mention d'un Henricus Parisy, *miles de Britannia* (c'est à dire qu'il était soldat en Bretagne). Il a reçu du duc (Jean IV) pour ses services « *CVI livres XIII sols IV deniers parisus.* »

Les *milités* étaient considérés comme nobles, ce qui veut dire que la noblesse était donc essentiellement liée à l'armée féodale. En effet, chevalier se disait *miles* en latin médiéval.

Généalogie

Créer une filiation des Parisy n'est pas chose aisée soit par manque de preuves, soit par des erreurs souvent véhiculées. Pour compléter la tâche, les Parisy sont prénommés pour les aînés Henry de père en fils. Seuls les aveux rendus après décès permettent d'établir une descendance. Notons toutefois que ces fils aînés, prénommés Henry, sont des hommes d'armes et les deuxièmes fils, prénommés Jean, entrent en religion. Quant aux filles aînées, elles se prénomment Jeanne.



D'après plusieurs arbres généalogiques des Le Parisy, « un ancêtre » aurait eu 3 fils: Henry, Jean décédé le 20 janvier 1334 (évêque de Vannes de 1310 à 1334) et Sylvestre (archidiacre, chanoine et vicaire de Vannes). L'évêque Jean Le Parisy avait pour blason « *d'azur à la croix lozengée d'argent* ».



D'après un acte de 1308, « *dominus Henricus Le Parisy* » aurait emprunté une somme au chapitre de Vannes (blason: « *d'azur à une croix greslée d'argent* »).

Henry eut deux fils:

Henry I^{er}, chevalier et Jean, sieur de Kerivalan. Les différentes généalogies donnent ce Jean père d'Henry décédé en 1448, ainsi que de Jean-Olivier, abbé de La Trappe, mais c'est ne pas tenir compte de l'aveu du 11 janvier 1418 présenté par Henry IV, fils aîné et *hoir*¹ d'Henry III Le Parisy décédé en octobre 1416.



Henry II, chevalier, fut marié à Catherine de Kerimel (son frère, Geoffroy de Kerimel, chevalier, compagnon de Du Guesclin avait pour blason « *d'argent à 3 fasces de sable, à la bordure de gueules* ») et décéda le 1^{er} mai 1405 comme l'atteste un aveu du 15 octobre 1405 présenté par son fils et *hoir* d'Henry Le Parisy.

Celui-ci, Henry III, décédé en 1416, a vraisemblablement eu pour première femme Aliette de Molac, Baronne héritière de Molac et Dame héritière de Coëtniel, née en 1355 et décédée en 1408 à Gévèze (Ille et Vilaine). Le blason des Molac: « *de gueules à 7 ou 9 macles d'argent* » avec pour devises: « 1° *GRIC DA MOLAC* (Silence à Molac) 2° *BONNE VIE* »



De ce mariage sont nés un fils aîné et *hoir* Henry IV, chevalier et une fille Jeanne qui en 1414 eut pour provision de partage en la succession de sa mère (mariée en premières noces avec Olivier III seigneur de la Chapelle et de Molac) les pièces et terres d'Allineuc ainsi que 500 livres de rente. Elle se maria avec Henri du Val (1383-1453) dont elle eut un fils prénommé Henry. En secondes noces, Henry IV Le Parisy s'est marié avec Jeanne Alderiche, selon l'aveu après décès du 11 janvier 1418 dans lequel elle figure comme douairière.

Henry IV, chevalier, décédé en 1448, comme l'atteste le minus des terres de Kerivalain rendu par son fils Henry V Le Parisy en 1449 a eu de son mariage avec Marie de Séverac (Dame héritière de Séverac, Dame de Sainte-Genève avec pour armoiries « *de gueules à trois hérons d'argent portant leur vigilance d'or* », née vers 1360), un fils aîné :



Henry V, décédé en 1471, de même que

Olivier qui le 22 juin 1422 comparait dans une montre à la Charité sur Loire avec 12 écuyers et 6 archers de sa compagnie

Ysembert, figure dans une quittance en date du 1418 de Guillaume de Léon comme écuyer, capitaine d'hommes d'armes

Michel (Chambellan du duc de Bretagne),

Laurent (écuyer du comte de Richemont). En 1423, il est un des *escuiers*² *souldoiers*³ de M. le comte de Richemont et « *avoit dix-huit*

¹ Héritier

² Ecuyer

³ Soldat

moutonnetz d'or par mois ». Il meurt la même année.

Pierre (Grand fauconnier du duc de Bretagne). En février 1451, il est payé 30 livres pour son voyage parmi les hommes d'armes accompagnant le duc Pierre II à Tours,

En 1453 il est une des 30 lances réunies à Saint-Malo sous le commandement du sire de Derval, en 1455 il entre au service du duc et devient en 1457 grand fauconnier du duc de Bretagne. Il décède en 1492

Françoise née en 1405 s'est mariée en 1472 avec Pierre de Maure (Grand veneur du duc de Bretagne) et Jean (Doyen de Saint-Michel du Champ) mort en 1446.

Henry V fut marié en premières noces à Jeanne de Villeblanche. En 1457, il faisait partie de même que le beau-père de sa fille Jeanne, de la *retenue* (entourage d'un haut personnage) de Villeblanche. En deuxièmes noces, il épousa Jeanne d'Espinefort. Il eut un fils Henry VI, écuyer, décédé en 1483.

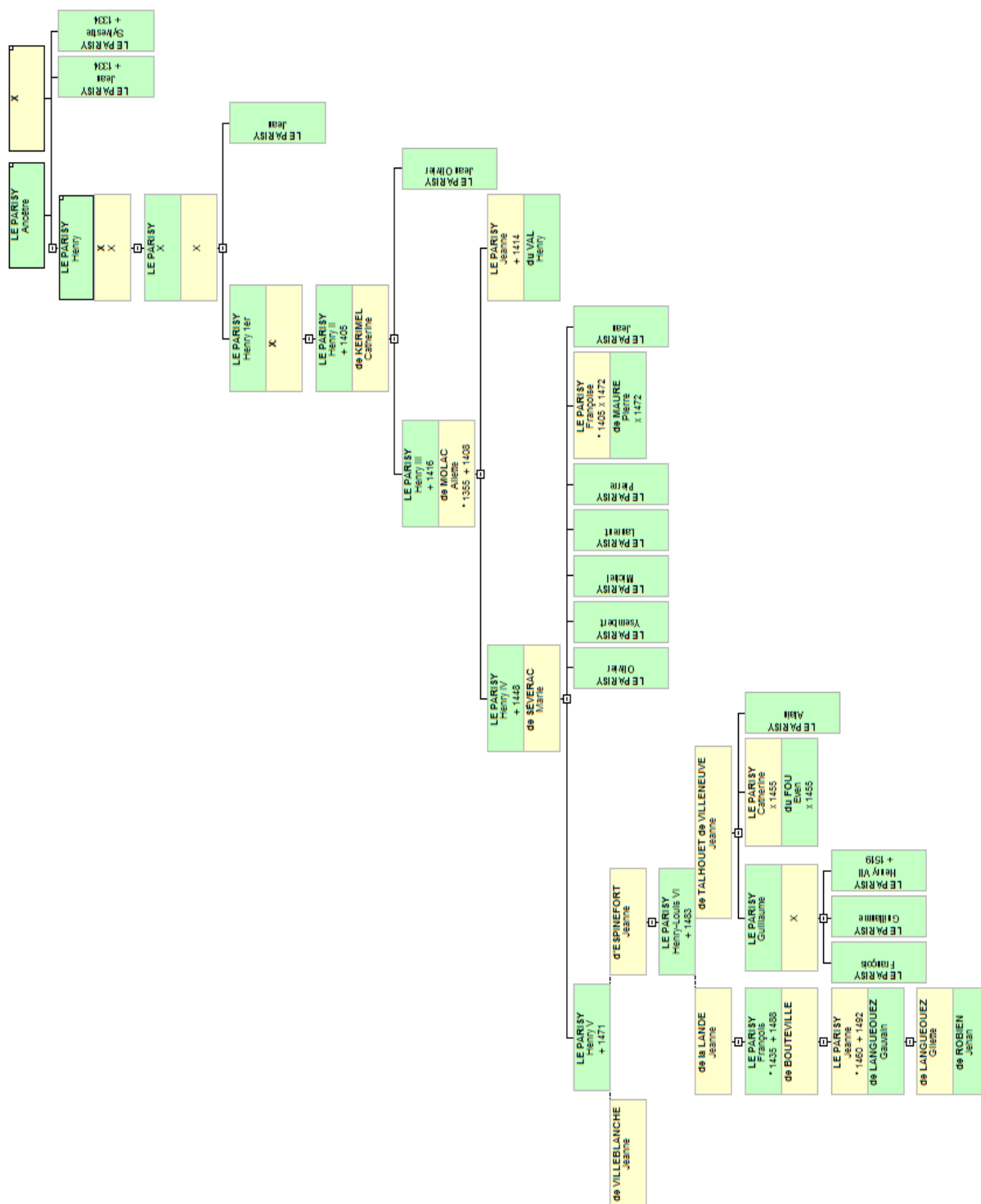
Henry VI, écuyer, seigneur de Spinefort et Kerivalan s'est marié en premières noces avec Jeanne de La Lande (fille de Tristan de La Lande, Grand veneur de Bretagne, mort en 1431 et de Jeanne dame de Théhillac) dont il eut un fils François héritier principal et noble, décédé en 1488 à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, et marié à Marguerite de Bouteville dont il eut une fille Jeanne qui fut l'épouse de Gauvain de Langueouez et mère de Gilette mariée à Jehan de Robien.

François, fils d'Henry-Louis Le Parisy et de Jeanne de La Lande né vers 1435 et décédé le 28 juillet 1488 à la bataille de Saint-Aubin du Cormier à l'âge de 53 ans, s'était marié avec Marguerite de Bouteville dont il eut une fille, Jeanne, mariée avec Gouvain de Langueouez.. Madame la Comtesse du Laz, dans son « Histoire de la baronnie du Faouët » parue en 1892, a retracé la généalogie de la famille des de Bouteville en partant d'un manuscrit de Guy Autret, seigneur de Missirien, grand généalogiste breton du XVII^e siècle. Celui-ci indique que François Le Parisy, seigneur de Kerrivoalen et de Séverac, était le mari de Catherine de Bouteville, fille de Jan de Bouteville et de Marie de Keinmerhe. Mais dans un manuscrit de 1495, une « *quittance est donnée par noble demoiselle Marguerite de Bouteville, veuve de François Le Parisy, seigneur de Kerrivallen et de Séverac, et fille de noble et puissant Jean de Bouteville, seigneur du Faouet et de Barrégan, vicomte de Coëtquen, à noble et puissant seigneur et demoiselle de Langueouez, de Kerrivalen et de Séverac, de la somme de 40 livres monnaie due à la dite demoiselle de Bouteville pour son droit de douaire dans la succession dudit Le Parisy* ». D'autre part, dans la marge figure un blason des Parisi « *d'azur à la croix losangée d'argent* ».

De son deuxième mariage avec Jeanne de Talhouët de Villeneuve, Henry VI eut un fils, Guillaume, sieur de Kergouriou, une fille Catherine qui s'est mariée vers 1455 avec Even ou Yves du Fou, Baron de Pirmil et un autre fils Alain, noble de Guidel.

Guillaume, sieur de Kergouriou eut trois fils: François, sieur de Kergouriou, Guillaume, armateur d'Audierne et Henry VII, écuyer puis chartreux de 1508 à sa mort en 1519.

Ce dernier semble être concerné par deux documents trouvés au château de Penhoët: l'un étant un aveu du 18 septembre 1490 rendu par écuyer François Mezec à noble écuyer Henry Le Parisy, seigneur de Kerivalan et de Séverac pour divers héritages dans les paroisses Saint-Gilles et Languidic ; l'autre daté du 18 avril 1493 et trouvé au château de Penhoët, cite un Henry Le Parisy, seigneur de Kerivalan possédant un *tenement* au village de Kerivalan.



Le Parisy - Arbre généalogique des personnages évoqués

Les Parisy et les religieux

Jean Le Parisy, fils de l' « ancêtre »

À l'automne 1305, le duc de Bretagne Jean II va à Lyon pour traiter avec le pape Clément V nouvellement élu. C'est lors du retour de son couronnement en l'église Saint-Just le 14 novembre 1305 que le duc de Bretagne, pour lui faire honneur, mena son cheval par la bride mais...un mur s'écroule sous le poids des spectateurs et tombe sur le duc qui meurt quatre jours plus tard le 18 novembre.

Parmi les personnages qui ramènent le corps du duc en Bretagne, se trouve Jean Le Parisi, dignitaire ecclésiastique au service du duc dans ses relations avec Rome.

Roland Auberi, un des officiers du duc mentionne dans ses comptes, l'achat de dix aunes de drap « fort beau » (28 livres 10 sols) pour la confection de deux chapes dont l'une est destinée à Jean Le Parisi (aurait-il déchiré sa chape lors de l'accident qui cousta la vie au duc?). Y figure aussi pour les « *despens Mons. Johan Le Parisi venant de son pais à Lions XXV livres* » (frais de mission en quelque sorte !).

D'après plusieurs sources, Jean Le Parisy était évêque de Vannes dès 1312 au moins, puisqu'il eut alors avec le duc Jean III, pour l'exécution du testament de son père Arthur II mort le 27 août 1312, des difficultés qui nécessitèrent l'intervention du pape Clément V.

En effet, Jean III s'était plaint auprès du pape des agissements des exécuteurs testamentaires que son père avait désignés. Ceux-ci étaient accusés de s'être saisis de l'héritage qui revenait à Jean III et dépensèrent bien au-delà en s'enrichissant aux dépens du duc.

D'après l'abbé Joseph Marie Le Mené il aurait été élu en 1310.

Dans « La vie des saints de la Bretagne armorique », Albert le Grand donne la liste des évêques de Vannes mais avec beaucoup de contradictions : l'évêque Henry Tors (1286-1288) aurait eu comme successeurs Yves (1288-1291), Henry (1292-1310), Jean (1310-1315), Geoffroy de Rochefort (1316-1328) puis Jean Le Parisy (1312-1338).

Selon une annotation de Gams et Eubel, Henry Tors serait mort en 1310 auquel succède immédiatement Jean Le Parisy en 1312. Il faut donc éliminer de la liste Yves, Henry et Jean et placer Geoffroy juste après Jean Le Parisy, ce qui correspond à la liste dressée par l'abbé Joseph Marie Le Mené.

Albert Le Grand dit aussi que Jean le Parisy a été sacré en 1328 et mourut en 1338.

Là aussi, Eubel rectifie en faisant mourir Jean Le Parisy en 1339. En fait il mourut le 20 janvier 1334. Par contre, Albert Le Grand est le seul à donner les armoiries de Jean Le Parisy: « *d'azur à la croix lozengée d'argent.* »

La même année, il vit le concile de Vienne supprimer les templiers et le pape défendre les tournois

En 1315, aux États de Rennes, il reconnut avec tous les évêques et tous les chapitres de Bretagne que la *régale*⁴ des évêchés vacants appartenait au duc jusqu'au serment de fidélité des nouveaux titulaires

Deux des prélats de 1315 refusèrent ouvertement, dans la suite de leur carrière, de reconnaître la souveraineté temporelle du Duc, ceux de Léon et de Nantes. Celui de Vannes se montre aussi attaché à l'indépendance de ses *régaires*.

En 1322, le « *jeudy après le sinode de la Penthecôte* », il prend une ordonnance qui fixe la part de la dîme paroissiale attribuée au recteur de Ploemeur.

Le 24 janvier 1328 il alloua au chanoine du Collège de Vannes chargé de l'enseignement de la langue latine une rente de 60 *perrées* de seigle à prendre sur les dîmes

⁴ régale spirituelle: droit qu'avait le roi de nommer, pendant la vacance du siège, aux chapelles, aux prébendes et à tous les bénéfices non cures, qui étaient à la collation de l'évêque ou de l'archevêque

d'une paroisse voisine.

Jean Le Parisy fonda plusieurs chapellenies: Saint-Martin en 1322, Saint-Sacrement et Saint-Sauveur à Vannes en 1323, Saint-Corneille en 1327, de Saint-Michel en 1328.

Il fit un accord avec les moines de Redon en 1332 pour la visite des prieurés qui leur appartenaient, et acheta l'année suivante à Cléguer des biens dont jouirent longtemps ses successeurs.

Le 20 janvier 1334: il mourut en léguant au chapitre pour célébrer son anniversaire, 40 sols de rente à prendre sur le manoir de Roger.

Vers 1334, dans l'église cathédrale de Vannes une chapellenie fut fondée sous le nom de Sainte-Marie-Madeleine, par l'évêque Jean Le Parisy, et donna quelquefois son nom à l'autel

En l'église de Pluneret, sur une tombe, on reconnaissait un costume ecclésiastique et les restes d'une inscription en bordure, où l'on voyait: *Eps Veneten...* Les caractères étant du XIV^e siècle, la sépulture paraît avoir été celle de Jean Le Parisy, évêque de Vannes. Sa famille avait ici des propriétés.

Grâce aux lettres patentes du pape Benoît XII, nous apprenons tout d'abord que l'évêque Jean Le Parisy était paralysé et avait comme coadjuteurs son frère Sylvestre, chanoine en 1320, archidiaque en 1328 et 1345 vicaire général (mort en 1366) et le chanoine Henri Le Camus, chanoine vicaire général en 1332 auxquels le pape demande des comptes pour avoir dépensé inconsidérablement les biens de l'église de Vannes. Il demande donc à Bernard de Casis, sous-doyen de l'église de Saint-Martin de Tours de lui faire parvenir la forme du testament et l'inventaire des biens de Jean Le Parisy.

Jean-Olivier Le Parisy, fils d'Henri II, fut le 13^e abbé de La Trappe après le décès du 12^e abbé en 1382 mais son élection fut retardée à cause des dégâts causés par les Anglais qui avaient dévasté le monastère. En 1458, Robert III Lavolle lui succéda.

Henri II Le Parisy, noble homme, assiste le 1^{er} janvier 1405 à la réception à Vannes de l'évêque Hugues Le Stoquer qui prenait possession de son siège le jour même de son sacre selon un programme appliqué à la lettre.

Henry III Le Parisy, co-fondateur des Carmes d'Hennebont (fondées en 1384)

En 1370, Messire Henri le Parisy, chevalier, seigneur d'Espinefort et de Kerivalan, et dame Aliette de Molac, sa femme, donnèrent leur *hostel* et maison, dans la ville d'Hennebont, pour *bastir* le couvent des Carmes. Il fit faire une belle rose au pignon en haut du chœur de l'église. Puis vers 1390, Henry Le Parisy, chevalier, donna aux Carmes d'Hennebont, sur ses terres de la Vigne et de Spinefort de Languidic une rente de 24 livres en argent et 4 minots de froment rouge par an. Les religieux, par reconnaissance, le mirent au nombre de leurs fondateurs, et lui assignèrent plusieurs messes et services.

Aussi, quand Jeanne de la Lande, veuve d'Henry VI Le Parisy, mourut, elle fut enterrée au milieu du chœur de l'église des Carmes. Leur fille Jeanne voulut ériger un haut tombeau mais il y eut procès car celui-ci cachait l'autel lors de l'office. Elle eut alors le choix entre ériger un tombeau moins haut devant l'autel ou choisir un autre lieu du chœur. La seconde solution fut retenue.

Jean Le Parisy, fils d'Henry IV Le Parisy et de Marie de Séverac, doyen de Saint-Michel d'Auray.

Selon un acte de bail de 1446, Jean IV, duc de Bretagne, fit construire une chapelle à l'emplacement de la bataille qui eut lieu à cet endroit le 29 septembre 1364 entre Charles de Blois qui y périt et Jean de Montfort. Plusieurs actes de Jean IV font mention de l'assignation

de rentes annuelles et perpétuelles dont 200 livres sur les revenus de la châtelainie et forêt de Lanvaux (sauf le parc et la pêche de l'étang des moulins de la forêt), 200 livres sur les revenus de la châtelainie d'Auray et 200 livres sur les revenus de la ville et de la châtelainie de Vannes.

Par acte du 7 mars 1389 à Vannes, le duc donne à la collégiale des marais salants situés à Guérande, rapportant 100 livres de rente par an. Mais par acte du 14 mai 1395 à Vannes, le duc demande une enquête suite aux plaintes des religieux à propos de la répartition de certaine location.

Le duc Jean IV, qui venait de fonder l'ordre de l'Hermine, statua que les assemblées des chevaliers se tiendraient tous les ans dans la chapelle de Saint-Michel du Champ

La collégiale de Saint-Michel du Champ fit place au couvent de Chartreux en 1482

Jehan Le Parisy, curé à Tournay en 1499

Dans un arrêt du Parlement de Paris, rendu le 18 novembre 1499 entre le doyen, le chapitre de l'église de Tournay et le curé de la Madeleine (Jehan Le Parisy) d'une part, le prévôt et les jurés de cette ville d'autre part, suite aux désordres provoqués par la fête des Innocents. En effet, la nuit des Innocents, des enfants, des bourgeois et même des officiers de la ville prennent en otage les chapelains, les mettent à nu, nomme l'un d'eux évêque, violente ledit curé de la Madeleine. Les chanoines font appel aux prévôts et jurés de la ville mais ceux-ci refusent sous prétexte que c'est une ancienne coutume de la ville. Les chanoines de Tournay portent donc plainte auprès du Parlement de Paris...sans suite ? (l'arrêt définitif du Parlement de Paris est introuvable) Ce Jehan Le Parisy fait-il partie de la même branche que celle que nous étudions? Car tous les Le Parisy ne sont pas allés en Grande-Bretagne, et une branche de cette famille existe dans le Nord de la France.

Les Parisy et le duché de Bretagne

Rôle politique et diplomatique

Traités de Guérande

Le 12 avril 1365, un traité (dit 1^{er} traité de Guérande) qui mit fin à la guerre de succession de Bretagne et par lequel Charles V (roi de France) reconnut Jean IV de Montfort comme duc de Bretagne est ratifié à Guérande.

Mais le 22 novembre 1372, le duc ratifie un traité d'alliance avec le roi d'Angleterre Edouard III... et les Anglais débarquèrent en Bretagne, ce qui ne plut pas aux seigneurs bretons et plusieurs d'entre eux prirent des engagements avec le roi de France. Parmi eux se trouve Henri Le Parisy, chevalier (il était pro-Penthièvre, il fit partie des hommes à qui des pensions, des présents, des terres confisquées ou des gages ont été octroyés par le roi Charles V puis par Charles VI). Les hostilités continuèrent mais après la mort du roi de France Charles V (le 16 septembre 1380) son successeur Charles VI pardonna au duc de Bretagne et le deuxième traité de Guérande le 4 avril 1381 fut ratifié par le duc, par les évêques et les abbés, par la noblesse (dont Henry Le Parisy chevalier le 30 mai 1381 à Vannes avec pour blason « *écartelé d'un losangé et d'une croix denchée* »), les chapitres et les communautés de Bretagne. Son beau-frère Geoffroy de Kerimel le ratifia le 1^{er} mai 1381 à Guingamp. Henry Le Parisy devint alors conseiller du duc Jean IV.

Traité de Tours

Après avoir participé à la bataille d'Auray (le 29 septembre 1364), le duc Jean IV et Olivier de Clisson se sont fâchés pour des problèmes de possessions territoriales et Olivier de

Clisson se tourne vers le roi de France puis les deux protagonistes se réconcilient et c'est la signature le 26 janvier 1391 du traité de Tours entre le duc de Bretagne et Olivier de Clisson auquel participe Henry Le Parisy. (Olivier de Clisson et Henry Le Parisy ont été au service de Jean de Penthièvre et les rois de France Charles V et Charles VI leur ont octroyé des pensions, des présents, des terres et même des gages). Ils deviennent tous deux conseillers du duc Jean IV entre 1379 et 1385. En 1385 il reçoit du duc pour ses services 106 livres 13 sols 4 deniers parisi et le 16 août 1386 à Suscinio il est fait *mandement* à Richard de Lesmenez de verser au chevalier Henry Le Parisy 60 livres. En 1392 Henry Le Parisy fut l'une des cautions du duc lors de son accord avec les Penthièvre. A la mort d'Olivier de Clisson en 1407 il sera trouvé, dans son château de Josselin, une poche contenant 1500 francs qui correspondaient au montant de la caution.

En 1396 il rend hommage au vicomte de Rohan.

Un autre Henry Le Parisy assiste en 1430 aux noces du Comte de Montfort

Henry Le Parisy, chevalier, servit le duc le 5 janvier 1432 au siège de Pouancé lié au différend qui opposa Jean II d'Alençon à son oncle Jean V de Bretagne.

Problèmes judiciaires

En 1389 puis le 11 novembre 1395 à Vannes il est fait *mandement* aux juges de Broërec au sujet d'un droit d'un four à Auray tombé en ruine. Aussi, le 18 juin 1392 à Nantes, les plaintes sont suspendues « *pour ce que nostre bien aimé et féal chevalier Henry Le Parisy puisse aller à Angers tenir ostage pour le fait du payement du sire de Clisson.* »

Le 18 juillet 1410 à Vannes, le duc Jean V donne ordre d'élargissement (sortie de prison) en faveur d'Henry Le Parisy, écuyer du duc, qui fut arrêté pour trafic de blé à l'exportation (interdit par le gouvernement ducal afin d'éviter la disette) mais comme il était puissant et solvable, il fut relâché.

En 1451 Henry Le Parisy plaide devant les États de Vannes contre les gens des Comptes

Fonctions au sein du duché

Les Parisy ont eu de nombreuses fonctions au sein de maison ducale en tant que militaires. Plusieurs d'entre eux sont chevaliers ou écuyers (Il n'existe pas de trace d'anoblissement mais La Roque dans son « Traité du ban et arrière ban » dit que seuls les possesseurs des fiefs étaient nobles puisqu'à l'origine quiconque était investi se trouvait tacitement anobli sans lettre et par la seule investiture). Les Parisy étant des gentilshommes, ils étaient astreints au service militaire et, en tant que propriétaires des fiefs nobles étaient convoqués aux montres où ils devaient se présenter en uniforme et avec armement selon leur richesse, à savoir:

« - *au-dessous de 60 livres de rentes, en brigandine (cotte de maille) ou en paltoc nouveau modèle sans manches mais avec lesches ou mailles sur les bras, avec faculté de se servir d'arc ou de juzarmier (portant juzarme ou guisarme = hache à 2 tranchants)*

- *entre 60 et 140 livres, en archer en brigandine ou en juzarmier, avec un coutilleur (soldat armé d'un coutelas) : (soit 2 chevaux)*

- *entre 140 et 200 livres, en équipage d'homme d'armes (la tenue de la gendarmerie permanente de lanciers) avec un coutilleur et un page : (soit 3 chevaux)*

- *entre 200 et 300 livres, en équipage d'homme d'armes, avec un archer ou juzarmier en brigandine, un coutilleur et un page : (soit 4 chevaux)*

- *entre 300 et 400 livres, toujours en équipage d'homme d'armes avec deux archers, un coutilleur et un page : (soit 5 chevaux)*

et ainsi de suite en augmentant d'un archer par cent francs de revenus (1 livre= 40 francs)

A la montre du 8 septembre 1464: à Guidel, Alain Le Parisy est défaillant (15 livres de revenu) et à Brec'h, Messire Henry Le Parisi est défaillant, (VIII cts livres de revenu) »

A la montre du 21 avril 1477: à Brec'h, Henry Le Parisy (XII cts livres de revenu) envoya un gentilhomme pour son excuse et « *luy est fait injonction de se treuver en bon habillement selon sa richesse. Et de son excuse Monsieur le Mareschal en a escript, selon qu'il apert par lettre missive adressante au Procureur, quelle est en endroit attachée.* »

Il semble qu'il s'agit d'Henry III défaillant en 1464, excusé en 1477 et décédé en 1483, ce qui est avéré par la montre du 4 septembre 1481 à Brec'h, où paraît un autre Henry Le Parisy (avec seulement II cents livres de revenu) homme d'armes à III chevaux, II archiers, II voulgiers (ou juzarmiers), coustilleur, page et lance: Pierre Kerdren et Yvon Le Baillif archiers.

Sont déclarés défaillants Alain Le Parisy à Ploemeur et Pierre Le Parisy à Ploneret.

A la montre du 4 septembre 1481: à Languidic, Guillaume Le Parisy et à Ploneret Pierre Le Parisy.

A la montre du 4 septembre 1492: Pierre Le Parisy qui était grand fauconnier en 1457 (blason: « *écartelé aux 1 et 4 d'argent fretté de gueules, aux 2 et 3 d'azur à la croix losangée d'argent et de gueules* »).



Ils furent aussi capitaines-gouverneurs dont l'office est, sinon apparu, du moins, s'est généralisé pendant la guerre de succession. Le rôle du capitaine est essentiel, surtout sous Jean IV et au début du règne de Jean V. Le capitaine est un militaire qui a reçu mission de gouverner et de défendre une place fortifiée.

Dubuisson-Aubenay dans « Itinéraire de Bretagne en 1636 » fait mention d'un Henry Le Parisy, sieur de Kerivalen qualifié « *garde des chasteau d'Auray et forteresse d'Ennebont* » daté « *die Jovis post synodum Pentecostes 1322* ».

Le 28 septembre 1379 il est fait mention d'un Henry Le Parisy nommé capitaine d'Hennebont. En mai 1421 les gouverneurs des places dont Henry Le Parisy, chevalier, gouverneur d'Auray prêterent serment de fidélité.

Les Le Parisy avaient aussi une fonction importante dans le domaine de la chasse. Il faut distinguer la petite vénerie (petit gibier: lièvre, renard, lapin de Garenne), la grande vénerie (cerf, daim, chevreuil, sanglier, loup) et la fauconnerie.

Le veneur est celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants et grand veneur commande à toute la vénerie. Un maître de la vénerie devait tenir sur ses gages 12 lévriers, 24 chiens communs, 4 valets à cheval et 2 à pied. Il percevait 340 livres par an. Le grand veneur était aussi par le droit de sa charge seul maître des eaux et forêts.

Quant à la fauconnerie, en 1457, un faucon dressé pouvait valoir 200 livres tournois soit l'équivalent de 5 ou 6 excellents chevaux (1 cheval de selle valait entre 30 et 40 livres tournois, soit le salaire annuel d'un maçon). Un maître de la fauconnerie gagnait 120 livres par an.

En 1403, Henry I^{er} est grand veneur de Bretagne. Son fils Henry est en 1412 maître de la vénerie et en 1413 devient grand maître de la vénerie. L'année suivant son décès, son fils Henry est nommé maître de la vénerie le 15 juillet 1419 et quelques mois plus tard grand maître. Son fils est maître de la vénerie au moins jusqu'en 1433. Notons que la fille de François Le Parisy et Marie de Séverac, Françoise, se marie en 1472 avec Pierre de Maure, grand veneur du duc de Bretagne. Selon le compte de Jean Dronou, trésorier et receveur

général de Bretagne depuis le 13 avril 1413 jusqu'au 1er jour de novembre 1426, Henry Le Parisy, maître de la vénerie percevait 340 livres par an.

En 1418, Henry Le Parisy est grand maître des eaux et forêts de Bretagne, de même que son fils qui lui succède en 1419, puis en 1423, il devient grand maître et réformateur des eaux et forêts de Bretagne et en 1429 son fils est grand maître des eaux et forêts de Bretagne.

En 1420 Henry le Parisy est maître de la monnaie

Au XV^e le personnel des monnaies comprend un grand maître des monnaies, un maître particulier dans chaque ville ayant une monnaie...

Messires Henry le Parisy et Henry du Val avaient été fermiers des ports et havres de l'évêché de Vannes en 1431

Les Parisy : famille noble

Les réformations, les enquêtes de fouage, les aveux nous renseignent sur les titres de noblesse ainsi que sur leurs domaines.

Les réformations et enquêtes de fouage

Quand le duc avait besoin d'argent, il faisait appel au fouage (impôt foncier par foyer) mais vers 1425 des contribuables essayèrent de se soustraire à l'impôt, aussi une réformation des feux devint nécessaire. Le gentilhomme propriétaire de fief noble en était exempt mais devait en contrepartie le service militaire. Ainsi eut lieu une réformation en 1427 et en 1444 suivies d'une enquête des exempts de fouage en 1448 et une autre réformation en 1536.

A la réformation de 1427, « Henry Le Parisy est sieur de Sainte-Geneviève en Inzinzac; à Brec'h, il est franc et exempt pour les deux métayers au village du Rosou (Le Rozo) et à Le Rozou Bras (Le Rozo) près et au-devant doudict manoir de Kerivalan appartenant à Henry Le Parisy; à Noyal-Pontivy pour le manoir de Kerboir (Kervers). »

A la réformation de 1444, « Henry Le Parisy est exempt à Brec'h, à la frairie de Saint-Degan (Saint-Dégan) et à Kerangal (Kergard) en Hennebont. »

A l'enquête de fouage de 1448 « est exempt à Brec'h Messire Henry Le Parisy sieur de Kerivallan (Kerivalan) de même que pour le manoir de Merdy (Le Merdy) édifié depuis XII ans de mesme que le manoir de Kerivallen. Il est aussi exempt à Kerangal (Kergard) en Hennebont, à Nouéal Pontivy pour le manoir de Kerver (Kervers), à Disinzac pour Sainte-Geneveuve (Sainte-Geneviève) et à Ploeneret pour Le Lesty (Le Léty).

La chatellenie d'Espinefort possédée par Henry Le Parisy «

A la réformation de 1536 à Languidic, « Kergourio appartient à François Le Parisy »

Les aveux après décès

Sur les terres nobles concédées en fief, le seigneur supérieur percevait « le rachat » lorsque le propriétaire détenteur de ce fief venait à mourir et qu'un héritier lui succédait (droit de succession en quelque sorte).

Le 15 octobre 1405 un aveu après le décès d'Henry Le Parisy du 1^{er} mai 1405 est produit par son fils et *hoir* Henry. Cet aveu concerne la paroisse de Languidic où est payée une rente appelée taille de mai, la paroisse de Languidic et Saint-Gilles où sont payés des rentes, tailles, cens et convenance dues au terme de la Saint-Gilles. D'autres rentes (viande,

froment et avoine) sont perçues au terme de janvier. À la paroisse de Calan, une *cheue*⁵ rente est payée le 1^{er} janvier. Deux moulins, affermés l'un 10 livres et l'autre 50 sols nécessitaient des réparations. Une autre *cheue* rente située en les paroisses de Nostang, Merlevenez et Riantec étaient payée en trois fois (à la fête Saint-Pierre et Saint-Paul, à la Toussaint et en Janvier. La somme totale du rachat s'élève à 48 livres 18 sols 9 deniers et 2 paires de gants.

Le 11 janvier 1418 un aveu après le décès en octobre 1416 d'Henry Le Parisy (Jeanne Aldecriche sa femme) est présenté par son fils aîné et *hoir* Henry. Les rentes, terres et héritages tombés en rachat sont les mêmes qu'en 1405 avec aussi une *cheue* rente en la paroisse de Cléguer. La somme totale du rachat se monte à « 48 livres 13 sols et deniers oboles dont il faut rabattre la tierce partie pour le douaire de la femme du défunt Jeanne Alderiche. »

En décembre 1483 aveu après le décès d' Henry Le Parisy, seigneur de Spinefort et de Kerivalan fourni par noble homme François le Parisy son fils et héritier principal.

Autres aveux

Un aveu est aussi un acte par lequel on reconnaît quelqu'un pour seigneur: le subordonné avoue qu'il a prêté hommage et reçu le fief. Ainsi:

Alain du Bois, procureur général de Jeanne de Rais, fait savoir dans ses lettres du 7 janvier 1382 qu'il a pris possession « *des châteaux de Châteaulin sur Trieu évêché de Tréguer et de Rosporden et de Fouesnant diocèse de Cornouaille, pour ladite Dame, avec les noms des personnes qui ont prêté hommage à ladite Dame de Rais qui sont Henri Le Parisi chevalier, pour ce qu'il tient par raison de sa femme en la châtellenie de Châteaulin.* »

Aveu rendu au duché de Retz devant la châtellenie des Huguetières (seigneurie de Briord en Loire-Atlantique) par Henry Le Parisy, seigneur de Séverac, de Quédillac et du Plessis de Besné.

Un aveu est rendu le 31 décembre 1459 par Henry Le Parisy, chevalier seigneur d'Espinefort et de Kerivalan et par Henry Le Parisy son fils seigneur de Séverac à François, seigneur de Rieux (Rieux) pour divers héritages situés en la paroisse de Fégréac

En 1459, des aveux de la seigneurie du Plessis de Besné sont produits par Henry Le Parisy, écuyer, seigneur de Séverac, par Vincent Miguel, écuyer, échanson de la duchesse Anne de Bretagne, veuf de Jeanne Le Parisy, tuteur de leurs enfants (1510)

En 1461 des aveux et dénombremens de terre, le manoir et la seigneurie de Beaulieu ou du Grand-Fief (paroisse de Port Saint-Père à l'ouest de Nantes) tenus noblement du duc de Bretagne et du Roi sont dits possédés par Henry Le Parisy et Jeanne de La Lande.

Un aveu pour les domaines de Kerivalen est fait en 1471 par Henry Le Parisy, seigneur de Spinefort et de Séverac, comme héritier de son père puis en 1492 par Jeanne la fille de François (décédé en 1488) et son époux Gauvain de Languéouez.

Les seigneuries

Contrairement à la *sieurie* qui est une terre noble ou roturière dont le détenteur ne possédait pas de droit de justice, la *seigneurie* est une terre noble d'une certaine ampleur dont le détenteur possédait un droit de justice. La seigneurie se compose d'un domaine directement exploité par le seigneur et des *tenures* sur lesquelles le seigneur perçoit une redevance en argent (le cens) et une redevance en nature.

⁵ Cens, redevance annuelle peu élevée

Brec'h

Kerivalan, berceau de la famille Le Parisy

En 1370 Henry Le Parisy, chevalier, est seigneur de Kerivalan (Alette de Molac sa femme)

Jean, frère d'Henry, est cité comme sieur de Kerivalen, puis à partir de 1411 par Henry (mort en 1416). Jean serait donc mort en 1410 ou 1411

En 1411, Kerivalan est une sieurie et redevient une seigneurie en 1414 et en 1419 possédée par Henry Le Parisy, chevalier.

À l'enquête des exempts de fouage de 1448, messire Henry Le Parisy est dit sieur de Kerivallan (manoir édifié depuis 12 ans soit en 1436)

Des comptes sont rendus à Henry Le Parisy, seigneur de Spinefort et de Kerivalain, par le receveur des rentes sises dans les paroisses de Saint-Gildas d'Auray et Brec'h, pour les années 1465-1471

Les différents aveux concernant le domaine de Kerivalan donnent comme possesseurs:

Henry Le Parisy seigneur de Séverac et de Spinefort, comme héritier de son père (1471),

François Le Parisy, seigneur des terres et héritier principal pour héritage, terres, rentes et juridictions après le décès de son père Henry Le Parisy (1483)

Jeanne, fille de François Le Parisy décédé à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, et son époux Gauvain de Langueouez (1492) Pierre de Talbat et Jeanne de Languerven héritiers de Nicolas de Langueouez, seigneur de Séverac (1520), Christophe-Paul de Robien (1744) Bail du rachat de la terre de Kerivalain, par suite du décès de Sébastien de Robien (1691) ; Nic. Aufret et ses sœurs (1799)

Par un accord entre « *écuyer Amaury Guiho, curateur de Guyon d'Auray, sieur de Kermadio, et Guill. Hervé, demeurant au village de Pengall (en Brec'h), ledit Hervé reconnaît tenir du sieur de Kermadio, à titre de cens, une tenue sise au village de Pengall, et du sieur de Kerivalain une autre tenue sise au même village, et s'engage à faire moudre alternativement au moulin de Jestin et au moulin du sieur de Kerivalain* (16 février 1461) »

Les rôles des rentes 1567, 1646, 1659, 1668, 1670 sont aussi la preuve de l'existence de la seigneurie de Kerivalain. Le 8 janvier 1572 eut lieu un procès entre Marguerite Coillo, veuve de Guy de Villiers, contre Guy d'Avangour et Marie de Guengat, sa femme, seigneur et dame de Kerivalain.

Au manoir de Kerivalan fut enfermé Dugueslin après sa défaite le 29 septembre 1364. La chapelle saint Quirin est datée du XVII^e. Elle dépendait de la seigneurie de Kerivallan.

Le blason de Robien figure sur la façade ouest.

Cette seigneurie des Le Parisy à Kerivalan en Brec'h était une petite seigneurie laïque et possédait une justice basse et moyenne en 1464. Son domaine n'était pas très étendu (le tiers ou le quart d'une paroisse) et les *mouvances* étaient peu nombreuses (8 rentes sur 47 en 1449). Le seigneur de Kerivalan n'avait qu'un seul officier qui s'occupait de tout.

Dans le domaine, les revenus étaient représentés essentiellement par la métairie et le moulin ; vers 1480, le montant total était de 116 livres dont 51% en numéraire et 48% en grains. Le fief comptait pour 2%, les moulins 25% et les tenues 60%.

Entre 1463 et 1465, il n'y eut aucun profit et aucune dépense. Mais, en 1520 puis en 1567 le foncier avait augmenté les conventions en numéraire. Les prélèvements augmentèrent encore en 1659 et à la fin du XVII^e siècle la seigneurie rapportait bien 60 *perrées* de froment, 164 *perrées* de seigle et 120 *perrées* de seigle provenant des moulins, ce qui faisait au total 3000 livres.

Ensuite, le château de Kerivalan, propriété des de Robien, « était caduque et en ruines »

Quant à son train de vie, le château de Kerivalan abritait beaucoup de monde : Jeanne de Languouez (fille de François Le Parisy et de Marguerite de Boutteville) vivait avec ses frères et ses domestiques.; une de ses tantes était responsable de la lingerie et de l'argenterie; oncles et tantes (des familles de la sieurie de Cardelan en Baden), et d'autres personnes « hantaient » journallement le château; un « pauvre juveigneur » y venait comme « continuel commensal »; un marchand de Guingamp, « marchand de vins toiles et autres », revenant d'un voyage en Espagne, avait vécu un moment au manoir, avait rencontré le seigneur d'alors, Jean de Languouez, et était demeuré à son service comme « serviteur de chambre ». Mais lorsque le seigneur partit à la guerre, sa fille prit le « gouvernement » du château avec ses frères et ses oncles.

La famille noble vivait sous l'autorité du père qui gérait l'ensemble des biens. L'héritier principal et noble recevait au moins les deux tiers et les femmes veuves jouissaient d'un douaire représentant le troisième tiers, comme le montre l'aveu après décès d' Henry Le Parisy mort en 1416, époux de Jeanne Alderiche. Des terres pouvaient être concédées en juveigneurie: Henry Le Parisy avait donné à sa sœur Jeanne des biens en Guidel pour « les tenir de lui comme juveigneur d'aîné et de lui obéir selon le cas qu'il appartient ».

Les Le Parisy possèdent aussi à Brec'h un manoir au Merdy édifié depuis 1436 et exempt de fouage en 1448.

Languidic

Spinefort

Sous l'ancien régime, la châtellenie de Nostang s'étendait sur Languidic. Ses fiefs de La Vigne, Spinefort et La Forest appartiennent au XII^e siècle aux templiers de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le château de La Forest se situe au nord-ouest du bourg. Son seigneur avait un droit sur la pêche au saumon et autres poissons dans le Blavet.

En 1390, Henry Le Parisy était sieur d'Espinefort et seigneur des Vignes

Cette châtellenie fut possédée successivement en 1405 par Henry Le Parisy, en 1448 par son fils Henry, en 1483 par Henry Le Parisy puis François Le Parisy. Elle passa alors à la famille de Languouez, Jean en 1503 puis P. de Talhouët et Jeanne de Languouez. En 1640, elle revient à Mathurine de Baud.

Les Le Parisy possédaient aussi une maison en la ville de Languidic de même qu'à Kergonan où ils avaient une place de maison et deux petits courtils de chaque côté d'icelle devant le cimetière.

Ils affermaient les moulins de Gabart et de Coet Rodoez.

Inzinzac

Sainte-Geneviève

D'après Diego Mens, Conservateur des antiquités et objets d'art du Morbihan, le manoir aurait été construit par Henry Le Parisy, grand maître de la vénerie du duc, sous le vocable de la protectrice de Paris. Il avance aussi que c'est Henry Le Parisy, époux de Marie de Séverac, qui commanda une statue à un atelier picard. Cette statue se trouve aujourd'hui dans la chapelle de Saint-Guérolé en Plouay.

A la réformation de 1427, Henry Le Parisy est sieur de Sainte-Geneviève et en 1448 il est exempt de fouage. Durant tout le XV^e siècle, Sainte-Geneviève appartenait aux différents Henry Le Parisy. En 1488, François Le Parisy, mort à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, l'héritage passe à sa fille Jeanne, épouse de Gouvain de Languouez puis c'est à nouveau par mariage que Sainte-Geneviève passe aux Talhouët puis aux Guengat. A la réformation de 1536 Sainte-Geneviève appartient au sieur de Languouez.

Hennebont

Des revenus sont perçus en Saint-Gilles d'après les aveux après décès de 1405 et 1418
D'après l'aveu après décès de 1483 il est perçu une paire de gant sur la terre des abbesses et couvent Notre Dame de la Joie au village de Kerguehuff.

Noyal -Pontivy

Kervery, Querveur ou Gerveur: terre et maison noble déjà mentionnée près de Pontivy en 1274, appartenait en 1448 à Henry Le Parisy.

Pluneret

En 1400, le Léty appartenait aux Le Parisy et à la montre du 4 septembre 1481, Pierre Le Parisy était présent.

Dans le reste du Morbihan, des rentes sont aussi perçues à Calan, Nostang, Merlevenez, Riantec en 1405, à Cléguer en 1418 et à Brandérion en 1483.

A la montre du 8 septembre 1464 à Guidel, comparait Alain Le Parisy, défaillant.

En 1390, Henry Le Parisy, chevalier est seigneur de Kerineau.

Autres seigneuries

Un aveu de la seigneurie du Plessis de Besné (sénéchaussée de Nantes) est produit en 1459 par Henry Le Parisy, écuyer, seigneur de Séverac, puis en 1510 par Vincent Miguel, écuyer, échanson de la duchesse Anne de Bretagne, veuf de Jeanne Le Parisy, tuteur de leurs enfants.

En 1461, Henry Le Parisy et sa femme Jeanne de la Lande *avouent* posséder la terre, le manoir et la seigneurie de Beaulieu ou du Grand-Fief dans la paroisse du Port-Saint-Père.

La seigneurie de Séverac, située à 15 km au sud de Redon a participé dans la guerre de Bretagne contre Jean de Montfort sous la bannière d'Olivier de Clisson.

En 1592, la seigneurie de Séverac est achetée par la famille Talhouët.

Henry Le Parisy est plusieurs fois mentionné dans des actes de la seigneurie de Briord: dans les aveux rendus au duché de Retz devant la châtellenie des Huguetières, Henry Le Parisy, seigneur de Séverac, de Quéhillac et du Plessis de Besné (actuellement en Loire Atlantique) pour la métairie noble de Tartifume; ordonnances et quittances concernant le paiement des gages dus à Henry Le Parisy

Conclusion

Cette étude sur la famille Le Parisy est loin d'être complète mais peut servir de base au gré des autres découvertes dans les archives. Elle donne aussi un aperçu de la vie aussi bien ecclésiastique, militaire et seigneuriale d'une famille morbihannaise au XV^e siècle.



BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de LOIRE INFÉRIEURE

Série B 675, 922, 1566, 1816, 2769 - Série E 134, 136, 210, 352

J. ALLANIC : « *Histoire du Collège de Vannes* » 1902

BENOIT XII: « *Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France* », publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par Jean Marie Vidal

BLANCHARD (René): « *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne/ publiés avec notes et introduction* », 1895

Arthur de la BORDERIE: « *Histoire de la Bretagne 938-1364* »

Arthur de la BORDERIE: « *Derniers jours et obsèques de Jean II duc de Bretagne (1305)* » suivi des « *dépenses faites par Roland Auberi* » *Trésor des Chartres de Bretagne, armoire R, cassette F, n°3*

Arthur de la BORDERIE et Louis de VILLERS : « *Histoire des Carmes en Bretagne* » *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille et Vilaine 1897*

Guy LE BORGNE: « *Armorial breton* » 1667

Félix BOURQUELOT « *Arrêt du Parlement de Paris relatif à la fête des Innocents dans la ville de Tournay 1499* » *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres- Année 1842, volume 3, numéro 1, p. 568-577*

Vte du BREIL de PONTBRIAND: « *Encore un ancien armorial breton* » 1895

COURTAUX (Théodore) et le Cte de LANTIVY de Trédion: « *Histoire généalogique de la maison de Lantivy, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées, Bretagne, Maine, Anjou et Languedoc, suivie des généalogies des maisons de L'Estourbeille (Bretagne) et de Richemont de Richard'on (Ecosse et France)* » 1899

DIDEROT: « *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* »

DUBUISSON-AUBENAY : « *Itinéraire de Bretagne en 1636* »

Michel DUVAL: « *Autour de la maison ducale. L'ascension d'une famille d'origine parisienne au XV^e siècle: les Le Parisy* » « *1491-La Bretagne terre d'Europe* »

Colloque international Brest 1991

M. le Mis de l'ESTOURBEILLON: « *Une montre à Vannes en 1492* » *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan 1894*

M. le Mis de l'ESTOURBEILLON: « *Archives des châteaux bretons- Penhoet 1237-1800* » tome II

Martine FABRE: « *Héraldique médiévale bretonne, fiche 2324* »

Louis GALLES: « *Dictionnaire des terres nobles* »

Jean GALLET: « *La seigneurie bretonne 1450-1680 l'exemple du vannetais* » 1983 Publications de la Sorbonne

Yvonig GICQUEL: « *Olivier de Clisson connétable de France ou chef de parti breton?* » 1981

H.GOURDON de GENOUILLAC: « *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France* » 1860

R.P. HELYOT et le R.P. BULLOT, mise par ordre alphabétique corrigée et augmentée par Marie-Léandre Badiche et par M. l'abbé Tochou: « *Dictionnaire des ordres religieux, ou histoire des ordres monastiques, religieux et militaires et des congrégations séculières...* »

Michael JONES: « *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne* » 2 vol.

Cte R de LAIGUE: « *La noblesse bretonne aux XV^e et XVI^e siècles Réformations et montres* » 1902 *Archives départementales du Morbihan A 17162*

Cte R de LAIGUE: *Questions héraldiques bretonnes* « *A propos du nobiliaire de Pol de Courcy* »

Louis LAINE: *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France* 1850, volume 2

Albert LE GRAND: « *La vie des saints de la Bretagne armorique* » 1901 avec la liste des évêques

Comtesse du LAZ: « *La baronnie du Faouët* » 1892

Jean-Pierre LEGUAY: « *Un réseau urbain au moyen âge: les villes du duché de Bretagne aux XIV^e et XV^e siècles* »

Pierre LESCOT: « *C'était hier sous l'ancien régime* »

LESPINASSE (Le) René: « *Inventaire de meubles et de titres trouvés au château de Josselin à la mort du connétable de Clisson* » (1407) *Bibliothèque de l'école des Chartres 1905 (T.66)*

Dom LOBINEAU: « *Histoire de Bretagne* »

Abbé Joseph Marie LE MENÉ: « Les évêques de Vannes » *Revue de Bretagne et de Vendée et d'Anjou* 1865 (17) et *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* 1900-1902

Abbé Joseph Marie LE MENÉ: « Église cathédrale de Vannes » in Séances générales- Congrès archéologique de France 1834

Abbé Joseph Marie LE MENÉ: « Chartreux d'Auray » et « Carmes d'Hennebont » *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan* (volume 1905)

Jean-Marie LE MOING: « Hennebont: ses origines, son histoire religieuse »

G.MOLLAT: « Le règlement de la succession de Jean II, duc de Bretagne, en faveur de la Terre Sainte (1305-1324) » in *Annales de Bretagne* 1906-1907

Dom MORICE: « Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne »

Dom MORICE: « Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne »

OGÉE: « Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne 1843 » tome I

Louis PARIS: « Le cabinet historique » 1858

Marcel PLANIOL: « Histoire des institutions de la Bretagne » 5 volumes

B.A. POCQUET du HAUT-JUSSÉ: « Les faux états de Bretagne de 1315 et les premiers états de Bretagne » *Bibliothèque des Chartes* 1925

Pol Louis POTIER de COURCY: « Nobiliaire de Bretagne, ou tableau de l'aristocratie bretonne depuis l'établissement de la féodalité jusqu'à nos jours » 1866

Pol Louis POTIER de COURCY: « Dictionnaire héraldique de Bretagne; complément de tous les nobiliaires et armoriaux de cette province » 1855

Pierre ROBINO: « La seigneurie de Kerivalan » *Histoire et culture de Brec'h n°12*

Louis ROZENZWEIG: « Cartulaire général du Morbihan »

Hervé TORCHET: « Compte de Jehan Périou » 1420 à 1428

Henri TOUCHARD: « Le commerce maritime breton à la fin du moyen âge » 1967

J.M.VIDAL: benoit XII (1334-1342) « Lettres closes et patentes intéressant les pays autres que la France », publiées ou analysées d'après les registres du Vatican par Jean Marie Vidal

Annales de la Société royale académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure- 1859 (28)

Archives de Bretagne - (auteur: Société des bibliophiles bretons, Société des bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne, Nantes, édité en 1890)

Bibliothèque de l'École des Chartes – 1905 - (auteur: Lespinasse, René de (1843-1922), édité en 1905)

Bibliothèque Mazarine

Bulletin de la Société académique de Brest- 1909 (42)

Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et Vilaine- 1897 (27)

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan : volume 1900-02 et volume 1905

Le Cabinet historique: moniteur des bibliothèques et des archives - (Louis Paris, Ulysse Robert, 1858)

Le Cabinet historique: moniteur des bibliothèques et des archives - (Louis Paris, Ulysse Robert, 1859)

Documents inédits relatifs aux États de Bretagne de 1491 à 1589 - (Charles de La Lande de Calan)

Inventaire- sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Morbihan: archives civiles

Inventaire- sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, Loire-Inférieure: archives civiles: série B, chambre des comptes de Bretagne - (auteur: Léon Auguste Maître, édition 1902)

Revue de Bretagne et de Vendée - 1865 (17) - 1885

Revue historique de l'Ouest – 1885 – 1894 – 1895

INTERNET

euraldic.com - gallica.bnf - généanet.org: mastrec34 - généastar: de Robien - google.livres
 infoBRETAGNE.com - Persée.fr : Bibliothèque de l'école des Chartes - Tudchentil.org

Les blasons ont été dessinés par Loïc Le Dréan, spécialiste de l'héraldique, membre de la SAHPL